

La ville d'Écully



En plus des publics scolaires (écoliers et collégiens), la piscine propose à partir du mardi 24 novembre deux créneaux par semaine pour les publics dérogatoires prévus dans le cadre du confinement lié à la crise sanitaire.

La piscine municipale est ouverte aux publics dérogatoires (dans la limite de 24 personnes), **les mardis et jeudis de 12h 13h30.**

Présentation obligatoire de la carte d'identité et d'un des justificatifs suivants :

- Attestation de sportif de haut niveau
- Carte professionnelle d'éducateur sportif
- Certificat de scolarité pour étudiant STAPS de l'année en cours - Prescription médicale de moins de 3 mois
- Carte délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées

Entrée aux tarifs habituels.



MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Lun - ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser